



# Budget Primitif 2026

## Le Budget Primitif 2026

Reprise des résultats 2025 – page 3

Balance Générale 2026 – page 4

Section d'exploitation

Dépenses – pages 5 et 6

- 011- Charges à caractère général
- 012- Charges de personnel
- 014 – Atténuation de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 68 – Dotation pour dépréciation des actifs circulants
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042- Opérations d'ordre de transfert entre les sections

Recettes – page 7

- 70 – Produits des services et ventes diverses
- 74 – Subventions d'exploitation
- 75 – Autres produits de gestion courante
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections
- 002 - Reprise du résultat antérieur - Excédent

Section d'investissement

Dépenses – page 8

- 21 & 23 – Immobilisation corporelles
- 16 – Remboursement d'emprunts
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections
- 001 – Déficit antérieur

Recettes – page 9

- 13 – Subventions
- 16 – Emprunts et dettes assimilées
- 021 – Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections

Pièce jointe

Maquette budgétaire

## Le SIDEAU Moret Seine et Loing vote son Budget :

- par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N – 1 ;

Résultats de l'année 2025 – Article L. 2311 – 5 du CGCT :

		Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Réalisation de l'exercice 2025</b>	Section d'Exploitation	1 297 597,89 €	1 195 613,44 €	- 101 984,45 €
	Section d'Investissement	914 395,26 €	1 016 755,30 €	102 360,04 €
<b>Report de l'exercice 2024</b>	Section d'Exploitation	0,00 €	920 331,29 €	920 331,29 €
	Section d'Investissement	248 145,43 €	0,00 €	- 248 145,43 €
<b>Restes à Réaliser 2025</b>	Section d'Exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	1 184 065,18 €	1 448 863,00 €	264 797,82 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	Section d'Exploitation	1 297 597,89 €	2 115 944,73 €	818 346,84 €
	Section d'Investissement	2 346 605,87 €	2 465 618,30 €	119 012,43 €
<b>Résultats cumulés - Exercice 2025</b>		<b>3 644 203,76 €</b>	<b>4 581 563,03 €</b>	<b>937 359,27 €</b>

### Les résultats seront affectés par anticipation de la façon suivante

Section d'investissement :

- ◆ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 145 785,39 €

Section d'exploitation :

- ◆ R 002 – Excédent d'exploitation reporté : 818 346,84 €

## Le Budget Primitif 2026

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	2 089 742,00 €	1 271 396,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	818 346,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 089 742,00 €</b>	<b>2 089 742,00 €</b>
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	1 246 067,82 €	1 127 056,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	1 184 065,18 €	1 448 863,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	145 786,00 €	- €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 575 919,00 €</b>	<b>2 575 919,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>		<b>4 665 661,00 €</b>	<b>4 665 661,00 €</b>

## Section d'Exploitation – Dépenses

### 011 – Charges à caractère général → 934 370 €

#### 60 - Achats de fournitures non stockées de matières et fournitures : **247 400 €**

- ⇒ 605 – Achat d'eau : 226 000 €
  - Commune de Veneux auprès du SIEP de Thomery Veneux : 140 000 €
  - Commune de Nonville auprès du Syndicat de Montcourt Fromonville : 54 000 €
  - Commune de Treuzy Levelay auprès de la Commune de Nanteau sur Lunain : 32 000 €
- ⇒ 6061 – Fournitures non stockées – Electricité pour les communes de Treuzy Levelay et Villemer : 13 600 €
- ⇒ 6064 – Fournitures administratives : 4 000 €
- ⇒ 6068 – Autres matières et fournitures : 3 800 €

#### 61 – Services extérieurs : **474 200 €**

- ⇒ 61521 – Entretien sur biens immobiliers (bâtiments, ouvrages) – Gestion patrimoniale : 20 000 €
- ⇒ 61523 – Entretien sur réseaux – Gestion patrimoniale : 107 000 €
  - UTF 1 – Moret sur Loing et Saint Mammès – Fourniture et pose d'un robinet vanne ;
  - UTF 3 – Ecuelles – Remplacement branchement plomb ;
  - UTF 6 – Treuzy Levelay – Réparation de fuite ;
  - UTF 7 – Villemer - Prestation de service contrat SAUR et renouvellement branchements plomb ;
  - Gestion patrimoniale des réseaux – Provision : 28 000 € qui sera ventilé en fonction des travaux réalisés
- ⇒ 61528 – Entretien – Autres : 116 000 €
  - UTF 1 – Moret sur Loing – Protection du captage abandonné ;
  - UTF 2 – Montigny sur Loing – Protection du captage abandonné ;
  - Entretien des stations – Treuzy Levelay et Villemer ;
- ⇒ 6161 – Assurances : 6 200 €
- ⇒ 617 – Etudes et recherches : 221 000 €
  - Etudes AAC – Phase 2 Etude de l'environnement – Ecuelles et Montigny ;
  - Régime dérogatoire – Ecuelles et Moret ;
  - UTF 4 Nonville – Etudes de modélisation hydraulique ;
- ⇒ 618 – Divers : 4 000 €
  - Charges de fonctionnement remboursée à la CCMSL

#### 62 – Autres services extérieurs : **175 620 €**

- ⇒ 6226 – Honoraires : 151 800 €
  - Cabinet pour l'établissement des RPQS, le lancement du Schéma Directeur d'Alimentation de l'Eau Potable (subvention de l'AESN), l'assistance pour la procédure de DSP, les frais d'avocats, de géomètres et prestations intellectuelles hors opérations
- ⇒ 6228 – Divers (analyse de l'eau potable) : 9 120 €
- ⇒ 6231 – Annonces et insertions (publication des marchés public) : 10 000 €
- ⇒ 627 – Services bancaires – Frais pour les emprunts et TIPI pour les régies : 4 200 €
- ⇒ 6288 – Divers : 500 €

#### 63 – Impôts, taxes et redevances assimilés : **37 150 €**

- ⇒ 63711 – Redevance AESN – Prélèvement sur la ressource en eau potable : 10 400 € ;
- ⇒ 63712 – Redevance AESN – Redevance Performance Eau – Réforme au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 : 19 600 € ;
- ⇒ 6378 – Reversement au SIDASS des redevances ANC collectées en 2026 : 7 150 € ;

**012 – Charges de personnel → 307 600 €**

- ◆ Enveloppe correspondant à une quote-part de la masse salariale du SIDASS 2026 (200 K€) ;
- ◆ Participation au service commun de la CCMSL – Années 2025 et 2026 (46 K€) ;
- ◆ Participation aux communes de Treuzy Levelay et Villemer pour la mise à disposition des agents (régie : 51 K€)
- ◆ Indemnités de gestion des agents mandatés par le Président (10,6 K€) ;

**014 – Atténuation de produits → 32 000 €**

- ⇒ 701269 – AESN – Redevance consommation d’eau potable – Redevances collectées par les régies de Treuzy Levelay et Villemer

**65 – Autres charges de gestion courante → 80 017 €**

- ◆ Indemnités de fonction et cotisations de retraite des élus ;
- ◆ Progiciel JVS – Module spécifique SIDEAU ;
- ◆ Reversement des redevances ANC collectées sur les années antérieures au SIDASS par les régies et provision pour la fongibilité des crédits ;

**66 – Charges financières → 53 700 €**

- ⇒ 66111 – Charge de la dette en intérêts : 35 700 €
- ⇒ 66112 – ICNE (Intérêts Courus Non Echus) : 8 000 €
- ⇒ 6615 – Intérêts de la ligne de trésorerie (si souscription en cours d’année) : 10 000 €

**67 – Charges spécifiques → 10 000 €**

- ⇒ 673 – Provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs : 17 000 €
- ⇒ 678 – Autres charges – Provision pour des corrections sur les rôles antérieurs (facturation) : 14 000 €

**68 – Dotations pour dépréciations des actifs circulants → 10 000 €**

- ⇒ 6817- Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants  
Délibération n°2022-04-10 du Comité Syndical portant institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses.  
L’état des créances douteuses est en cours d’analyse avec le SGC suite à la reprise des impayés des communes de Treuzy Levelay et Villemer.

**023 – Virement à la section d’investissement → 300 000 €**

Un virement vers la section d’investissement est inscrit permettant de financer les investissements et réduire le recours à l’emprunt.

**042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections → 341 055 €**

Dotations aux amortissements = 341 055 €

Ajustement suite aux transferts des actifs des nouvelles communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 – Les dotations de 2025 doivent être réalisées sur l’exercice 2026

## Section d'Exploitation - Recettes

### 70 – Produits des services et ventes diverses → 1 151 706 €

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du SIDEAU, la rémunération du Syndicat (délibération de décembre 2016 reconduite par le comité du 20 décembre 2023) se décompose comme suit :

- ◆ Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle (abonnement) à 15,15 € HT ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public de la Commune de Veneux les Sablons, la rémunération du Syndicat est fixée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 conformément à la délibération du 20 Décembre 2023 comme suit :

- ◆ Part variable à 1,2817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;

Dans le cadre de l'adhésion des communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les redevances sont les suivantes :

⇒ Commune de Nonville :

- ◆ Part variable à 2,765 € HT par mètre cube d'eau consommé ;

⇒ Commune de Treuzy Levelay :

- ◆ Part variable à 3,00 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 8,00 € HT ;

⇒ Commune de Villemer :

- ◆ Part variable à 2,65 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 9,30 € HT ;

→ La redevance « Contre-valeur Performance Eau » issue de la réforme des redevances des Agences de l'Eau est incluse dans les produits au compte 70111 – Délibération 2025.12.43

### 74 – Subventions d'exploitation → 40 000 €

Subvention de l'Agence de l'Eau pour le Schéma Directeur d'Alimentation de l'Eau Potable – Provision

### 75 – Autres produits de gestion courante → 28 890 €

Conformément à l'article 56.2 du contrat de DSP, le délégataire reverse au SIDEAU des frais de contrôle d'un montant annuel de 20 000 € actualisé. En 2025, il a été perçu, les frais de contrôle de l'année 2025 pour 24 396,66 €.

Concernant le contrat de DSP de la Commune de Veneux les Sablons, le montant annuel des frais de contrôle s'élève à 2 % de l'assiette de produits N-1. En 2025, il a été perçu, les frais de contrôle de l'année 2024 pour 3 927,77 €.

### 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections → 50 800 €

Compte 747 : Les subventions perçues pour la réalisation des immobilisations doivent être amorties au même titre que les opérations correspondantes. La contrepartie des amortissements est inscrite en dépenses d'investissement au Chapitre 040 – comptes 139.... → Opérations d'ordre.

### 002 – Reprise du résultat antérieur – Excédent → 818 346 €

## Section d'Investissement – Dépenses

21 & 23 – Immobilisations corporelles → 2 224 933 € dont les RAR 2025 pour 1 184 065,18 €

Le budget 2026 ouvre les crédits pour les opérations présentées lors du Comité Syndical du 3 Mars 2026 relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

### UTF 1 – MORET SUR LOING / SAINT MAMMES

⇒ MORET – Réhabilitation du Château d'eau Gros Bois : 660 000 € dont RAR pour 626 479,75 €

### UTF 2 – MONTIGNY SUR LOING

⇒ Site Chardonnière – Mise en conformité et raccordement électrique : 30 535,98 € dont RAR pour 16 335,98 €

### UTF 3 – ECUELLES / EPISY / MONTARLOT

⇒ ECUELLES – Réservoir AEP – conformité et amélioration : 30 000 €

⇒ MONTARLOT – Réservoir les Cailloux – Remise en état suite à des fissures : 60 000 €

### UTF 5 – VENEUX LES SABLONS

⇒ Renforcement des réseaux d'eau potable (Avenant 4 de la DSP) – Rues de la Grenouillère, de la République et Chevrier – Suppression de branchements en plomb : 390 000 € dont RAR pour 282 743,05 €

⇒ Mise en place de débitmètres et suppression de branchements en plomb – Route de Bourgogne, Rue du Vieux Port et Rue du Bois Prieur : RAR pour 160 000 €

### UTF 4 & 6 – NONVILLE / TREUZY LEVELAY

⇒ NONVILLE – Renforcement du réseau d'eau potable Route de Montereau sur 540 ml : RAR pour 100 000 €

⇒ NONVILLE / TREUZY LEVELAY – Clos de Nonville – Renouvellement du réseau – Provision : 250 000 €

⇒ TREUZY LEVELAY – Unité de chloration : 64 000 €

### UTF 7 – VILLEMER

⇒ Pose de 3 débitmètres et création d'une antenne PEDH : 45 797,02 €

### OPERATIONS COMMUNES

⇒ Sécurisation des sites : 70 000 €

⇒ Gestion patrimoniale – Réseaux et ouvrages – DSP SIDEAU : 314 600 €

⇒ Branchement en plomb – provision lors des travaux liés à la DSP = 50 000 €

L'article 29.2.3 du contrat de DSP, relatif à l'amélioration du rendement des réseaux, impose au SIDEAU de renouveler au minimum 150 ml de canalisation par an.

16 – Emprunts et dettes assimilées → 154 400 €

Remboursement du capital de la dette pour les emprunts bancaires et les avances à taux 0 % de l'Agence de l'Eau.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 s'élève à 573 176 €

L'emprunt CDC de 800 000 € a été mobilisé le 20 Janvier 2026

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections → 50 800 €

Compte 139... : Les subventions perçues pour la réalisation des immobilisations doivent être amorties sur la même durée que les opérations correspondantes. La contrepartie des amortissements est inscrite en recettes de fonctionnement au Chapitre 042

– compte 747 → Opérations d'ordre.

001 – Déficit antérieur → 145 786 €

## Section d'Investissement – Recettes

### 13 – Subventions d'investissement → RAR pour 648 863 €

Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- AAC – Ecuelles – La vallée aux Loups – Phase 1 – Solde : 5 539 €
- AAC – Montigny sur Loing – La Chardonnière – Phase 1 – Solde : 8 281 €
- UTF 1 – MLO Moret sur Loing – Réhabilitation du Forage F4 : 251 983 €
- UTF 1 – MLO Moret sur Loing – Réhabilitation du Château d'Eau Gros Bois : 383 060 €

### 16 – Emprunts et dettes assimilées → 1 286 001 € dont les RAR pour 800 000 €

L'emprunt de 800 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en Décembre 2025 a été mobilisé le 20 Janvier 2026 – Taux Livret A + marge de 0,50 %

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite pour financer les opérations engagées.

### 021 – Virement de la section de fonctionnement → 300 000 €

Inscription d'un virement de la section de fonctionnement permettant de financer les investissements et réduire le recours à l'emprunt.

### 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections → 341 055 €

Dotations aux amortissements = 341 055 €

Ajustement suite aux transferts des actifs des nouvelles communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 – Les dotations de 2025 doivent être réalisées sur l'exercice 2026